

DELIBÉRATION

N° 2010-134 du 18 novembre 2010

**OBJET : Grand Site : Gestion forestière,
lancement de la consultation**

Rapporteur : M. le Président

Le 18 novembre 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 novembre 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 jusqu'à la délibération n° 2010-119
30 à partir de la délibération n° 2010-120

Nombre de pouvoirs : 6.

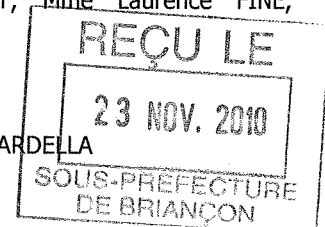
Nombre de votes : 35 jusqu'à la délibération n° 2010-119
36 à partir de la délibération n° 2010-120

M. Edmond CADET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Alain NICOLOSO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Laëtitia CODURI, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2010-120) M. Philippe SEZANNE, M. Marc FAURE BRAC, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Michel RICCI, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Pierre LEROY, M. Roger PERINET, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Bernard COLOMBAN.

Avaient donné pouvoir :

M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY
Mme Corinne MEYER à M. Gérard FROMM
M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à M. Alain FARDELLA
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe STOCKLI à M. Philippe MARIACHER



Rapporteur : M. le Président

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2010-27-10 en date du 27 janvier 2010 portant compétence en matière d'Opération Grand Site (OGS) dans la Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2003 décidant, au titre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site, du principe de la maîtrise d'ouvrage des opérations retenues à l'issue des études de définition,

Vu l'avis favorable du Comité de Gestion Opération Grand Site approuvant le Document d'Orientation de l'OGS et ses actions en date du 11 avril 2005,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage Opération Grand Site approuvant le Document d'Orientation de l'OGS et ses actions en date du 4 juillet 2005,

Vu l'avis favorable de la Commission Supérieure des Sites, Perspective et Paysages approuvant le Document d'Orientation de l'OGS et ses actions en date du 16 mars 2006,

Considérant qu'un des objectifs de l'OGS est d'apporter des réponses concrètes en matière de gestion, réhabilitation des milieux sites et paysages (enjeux 3 du Document d'Orientation).

Vu l'approbation du PIT (Projet Intégré Transfrontalier) en date du 17 juin 2010 et les financements afférents obtenus par la Collectivité,

Vu l'inscription dans le PIT de deux actions concernant la gestion forestière concertée sur des sites de grande sensibilité paysagère environnementale et/ou touristique (enjeux 3 du Document d'Orientation),

Considérant la nécessité d'engager au plus tôt ces deux actions,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine en date du 07 octobre 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 octobre 2010,

Vu le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

■ **Approuve le cahier des charges annexé et le lancement d'une consultation d'un bureau d'études afin de :**

- **Définir les orientations et la réalisation d'un chantier pilote** (réalisation d'interventions sylvicoles dans les parcelles boisées privées en prenant en compte les aspects paysagers et environnementaux propres au site (action 1).
- **de réaliser un guide de gestion et de bonnes pratiques paysagère de la Forêt** - publique et privée - indispensable dans le cadre de la mise en œuvre du L. 11 du Code Forestier (action 2).

■ **Sollicite le Vice-président délégué au Grand Site pour recueillir les avis éventuels**, pour signer tous les documents, actes administratifs, demandes d'autorisation, conventions ... ainsi que l'ensemble des pièces du marché à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

■ **Rappelle** que l'ensemble des dépenses en ce qui concerne la Communauté de Communes est inscrite au Budget Général 2010 de la Communauté de Communes du Briançonnais.

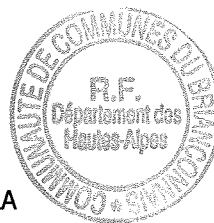
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. :

22 NOV. 2010

Date affichage :

23 NOV. 2010